

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**ANNÉE 2016-2017**

**1- DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE**

La demande d'inscription scolaire ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, dans les délais, de l'ensemble des pièces suivantes auprès du Service des Affaires Scolaires de la Commune de Crouttes (Mairie) :

- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Carte nationale d'identité ou carte de séjour pour les étrangers
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**2- INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE**

En l'application de l'article L 131-5 du Code de l'Education, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

**3- ADMISSION DE L'ÉLÈVE**

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, le Directeur ou la Directrice d'école procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente.

M. / Mme..... , représentant légal,  
Demeurant : .....  
Téléphone : .....- Portable : .....- Mail : .....

Conjoint .....  
Adresse (si différente) : .....  
Téléphone : ..... Portable : ..... Mail : .....

Demande l'inscription en classe de ..... de l'enfant : .....  
Né(e) le ..... à.....  
Scolarisé(e) à ce jour à l'école : (certificat de radiation à fournir si commune extérieure)  
Ville ..... Département ..... Classe .....

Fait à CROUTTES le .....  
Le représentant légal,  
Signature

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE (suite)**  
**ANNÉE 2016-2017**

**PIECES FOURNIES**

- Carte de séjour
- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Certificat de radiation
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Quittance EDF
  - Avis d'imposition
  - Facture Télécom
  - Facture d'eau

**DÉCISION DE LA MAIRIE**

**INSCRIPTION ACCEPTÉE**

**INSCRIPTION REFUSÉE**

Motif : .....

.....

Fait à CROUTES le .....

Signature du Maire

*Ce document devra être remis au Directeur ou à la Directrice de l'école qui procédera à l'admission de l'enfant.*